

Je suis contre ce projet de mine(s) pour de multiples raisons :

-Ce **mode d'extraction** suppose l'usage d'une **quantité d'eau** énorme, or il y a de plus en plus souvent des « tensions » en été sur la fourniture d'eau potable et le risque d'accroissement de la turbidité n'est pas à exclure...de plus cette eau ne sera pas payée à la collectivité. Le projet ne parle pas de ce point essentiel : quelle sera la quantité d'eau utilisée ? Où sera-t-elle puisée ? Comment sera-t-elle restituée et en quelle qualité ? Quelles sécurités seront mises en œuvre ? Un bien commun pour des intérêts privés !

-La **sécurité financière** du projet est bien mince. « Geoplus environnement » viendra-t-elle en garantie ? Le plan de financement est tout à fait hypothétique et la collectivité doit se prémunir contre les risques (défaillance-assurance en cas de pollutions-abandon de la mine en cas de cut-off trop bas etc...)

-Ces « **mines** » à **ciel ouvert** ressembleront en fait à des **carrières** dans lesquelles on lavera une quantité importante de sable pour en récupérer les métaux...donc des trous qui peuvent être nombreux et énormes... les machines peuvent traiter de **40 à 450T par jour** ! Rien n'est dit du **nombre des concessions** ni des **volumes extraits** et nous ne pouvons pas nous contenter des déclarations d'intention et les promesses de bonne conduite et de « modestie » de SUDMINE.

-La recherche d'or détritique n'exclut pas la **recherche d'or primaire** ni l'extension du périmètre, ni non plus **l'extension** à des « matières connexes ».Donc la « modestie des recherches » annoncée peut **cacher une extension** considérable... qui couvre déjà 11 communes et 126Km² !

-La junior entreprise qu'est **Sudmine n'a pas vocation à exploiter elle-même...**d'ailleurs sa surface financière le lui interdit ...dès lors qu'elle sera l'inventeur d'un gisement :

-soit elle **revendra** à une plus grosse entreprise (souvent étrangère...australienne, américaine etc...)

-soit, plus vraisemblablement, elle fera une « **joint-venture** » avec elle

Donc toutes les promesses faites aujourd'hui tomberont à l'eau car **les collectivités peuvent se retrouver devant un autre interlocuteur après la vente ou l'alliance !**

-On a donc la possibilité d'un **« cheval de Troie »** petit, modeste, promettant une conduite exemplaire mais qui peut être la porte d'entrée d'une entreprise bien plus conséquente mais inexpugnable juridiquement une fois que la (ou les !) concession sera accordée ! La garantie de l'enquête publique en cas de certains travaux importants ne garantit rien car comment refuser avec « le droit de suite » inscrit dans le droit minier ? comment refuser à une entreprise qui aura investi dans la recherche ? Qui peut d'ailleurs prévoir **ce que va devenir le droit minier** réformé ces dernières années à coup de « décrets » sans consultation politique...encore moins publique. Il est actuellement devant le parlement sous prétexte de mise en conformité avec le droit de l'environnement mais risque d'y être « enterré » pour de multiples raisons...et sa finalité est, en réalité, de sécuriser juridiquement les investissements non de le rendre compatible avec les nouvelles exigences environnementales!

-Le territoire du « PERM de Kanbo » est couvert de **rivières innombrables** qui sont des réservoirs de biodiversité : ils sont presque tous classés en **« Natura 2000 »**. L'évaluation de **l'impact écologique est très sous-estimé**. D'abord parce que les recherches vont se faire sur les rivières principalement et tous les lieux de ravinement comme en témoigne la carte des 147 lieux d'échantillonnage. Ensuite parce que l'étude est faite par un bureau d'étude, « Geoplus environnement », qui a le même directeur que SUDMINE et des intérêts qui lui sont liés .Sudmine en tire l'argument selon lequel l'entreprise est bien placée pour connaître les problèmes environnementaux...nous en tirons l'argument inverse, il y a collusion d'intérêts et « endogamie incestueuse » entre ces deux entreprises !

-Les 2 rivières principales, **Nive et Nivelles**, sont soumises à des périodes de **crues** (2 à 3 fois par an) fréquentes et de plus en plus violentes (Sommet historique en 2014 :+6.4 M de hauteur à Cambo avec un débit qui avoisinait celui de Rhône!). Que deviendra un chantier ouvert lors de pluies intenses sur un territoire très

pentu...aucun bassin de rétention ne s'opposera aux déluges de boues venant accroître la turbidité de l'eau (Le SMUN/L'EAU D'ICI préfère arrêter ses prélèvements lors de tels épisodes et s'est déclaré opposé à cette installation!).

Elles sont soumises aussi, de plus en plus (changement climatique ?) à des périodes de **sécheresse** en été...au moment où l'on prélève le plus d'eau (rendue potable) ...pendant la saison où la population double !

-Les routes du pays basque intérieur sont sinueuses et très chargées à certaines heures liées au travail...y laisser des camions chargés de sable et de galets (c'est l'intention de Sudmine que de valoriser ces « stériles » qui seront en grosses quantités !) c'est accroître à la difficulté de circulation des grands axes mais aussi à leur dégradation possible. Là encore, bien commun utilisé ou dégradé pour des intérêts privés à court terme !

-Le territoire sur lequel ce permis risque d'être délivré a acquis, par le travail de tous, **un haut niveau de réputation** et de qualité. La marque « Pays Basque » se vend bien :

- un **tourisme** comme ressource essentiel

- un **thermalisme** dont l'image risque d'être fragilisée (Cambolles-Bains)

- une **agriculture responsable** et qui fait de gros efforts pour polluer le moins possible (SAGE)

- des **appellations d'origine contrôlée** obtenues de haute lutte et qui garantissent des emplois nombreux et à long terme

-Les déclarations de transparence et de dialogue affichées par SUDMINE sont pour le moins « amusantes ».

Preuves :

- le PERM a été déposé **en plein été** alors qu'une consultation dans des délais courts était proposée aux maires qui devaient comprendre un dossier important (quand ils l'avaient reçu !), qui avaient ordre de la Préfecture de **se taire** pour préserver l'exclusivité commerciale !

-Une autre « rencontre » devait avoir lieu avec SUDMINE dans un hôtel de St Pée sur Nivelle... à son initiative...mais elle n'avait invité que **les élus et les notables utiles** à sa cause au point que cela ressemblait à un « plan de communication »...jusqu'à mimer le vocabulaire de l'intitulé de l'information officielle pour introduire la confusion...**la préfecture a dû démentir en être l'initiatrice** !

-Enfin, la **consultation présente** (qui n'est pas une enquête publique !) n'a été « découverte » que grâce à la curiosité très active d'une militante écologiste sur un site appelé « minéral info »...**pas un mot envoyé aux élus**...invités cordialement autour d'un verre quelque mois plus tôt !

Non, SUDMINE n'a fait aucun effort de dialogue ni d'information transparente...elle n'a d'ailleurs acquis aucune confiance de la part des citoyens et des élus qu'elle a ignoré à chaque moment crucial juridiquement. La défiance est totale sur ce territoire!

-Des **politiques publiques** visant à l'amélioration de la qualité de l'eau (SAGE « côtiers basques »-Plan de gestion de la Nive etc...) et ayant investi des sommes importantes pour rétablir et préserver la continuité de la trame verte et bleue, la montaison et dévalaison des espèces halieutiques (plan saumon-anguille etc...).Tous ces efforts publics pourraient être compromis pour des intérêts privés sans retombées (ils vont d'ailleurs à l'encontre de tous les objectifs des SAGE !)

-Le territoire est **couvert de maisons** (fermes qui exploitent les prairies jusque dans les endroits les plus reculés)...pas un terrain qui ne soit près d'un bâtiment. Exproprier, même en dédommageant, c'est faire perdre toute valeur à l'édifice et c'est « consommer » des terres agricoles déjà très menacées par l'urbanisation « en mitage ».

-Sur ce **territoire à l'identité très marquée** on ne peut pas faire n'importe quoi qui n'aurait pas un intérêt collectif! Faire de « l'or basque » (argument avancé par Sudmine !) est une hérésie car ici **le « Pays » est supérieur à tout prix** et c'est une faute de goût, voire une insulte que de croire qu'un quelconque « appât du gain » pourrait justifier son abandon à des intérêts mercantiles ...on ne vend pas son âme !

-Alors il va de soi que la découverte, il n'y a pas si longtemps, de **mines antiques** (antérieures même à la romanisation !) constituent un « nouveau » **patrimoine** à ne pas violer (incomplètement exploré et connu) et enracinant encore plus profondément, s'il est possible, l'âme basque dans sa terre. Oui la terre peut être un élément de la culture et des croyances et non simplement une surface et des volumes à estimer par des quantifications !

Le « Pays basque » a beaucoup à perdre et rien à gagner sur la longue durée sinon des trous, des trous ...qui, même « paysagés », après exploitation...détruiront des paysages bien réels et préservés...jusqu'à présent ! Une approche purement quantitative de ce dossier est une faute et méconnaît tout de ce territoire !

G.Colomar-Membre du CADE (collectif des associations de défense de l'environnement-Pays Basque Sud des Landes)